

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1875.

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DECO ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

NUMISMATIQUE FÉODALE

DE

MIDI DE LA FRANCE.

PL. I.

A M. LAUGIER, conservateur du Cabinet des médailles
de Marseille.

Il n'est guère admis que l'on puisse servir une autre patrie que la sienne, et l'option a toujours été la dernière mise en demeure offerte à qui pouvait avoir la pensée de se soustraire à ce devoir sacré. La *Revue belge de numismatique* nous offre pourtant, à nous Dauphinois et Provençaux, un moyen neuf d'échapper à cette loi et de prêter notre concours au service de deux nations, sans que personne puisse trouver mauvais un acte jusqu'alors considéré comme blâmable. Le casuiste le plus sûr n'est-il pas la conscience d'un honnête homme, et la nôtre pourra-t-elle nous reprocher le moyen d'être utiles à un autre peuple, sans servir en même temps avec loyauté notre propre patrie ? Sur le terrain de la science, les limites d'État à État disparaissent, et l'histoire de la Provence et du Dauphiné nous offre une page qui nous permet d'établir, entre la république des Pays-Bas et la France, un intérêt commun d'études, un sujet digne de captiver un instant l'attention des numismates.

C'est à ce titre, mon cher confrère, que, fouillant dans le passé d'une petite principauté qui appartient succes-

sivement à nos deux provinces, et dont la destinée se confondit pendant près de deux siècles avec celle des princes de la maison de Nassau avant de venir se fondre dans la grande unité française, c'est à ce titre, dis-je, que je veux vous adresser les dessins et la description de quelques nouvelles monnaies de ces Princes d'Orange, dont la curieuse numismatique a déjà donné lieu à tant d'écrits et de suppositions, et dont l'atelier fut d'une si prodigieuse fécondité, que, chaque jour encore, on découvre de nouveaux monuments de sa frauduleuse spéculation qui fait rêver des seigneurs de Dezana, Frinco et Passerano. J'espère, du même coup, avoir le don d'intéresser nos excellents voisins du nord de la France.

Poey d'Avant a mentionné la richesse et l'abondance de la monnaie d'Orange, et il a fait remarquer avec raison que, si elle offre une grande variété de types, c'est aux dépens de beaucoup d'empreintes déjà connues (1).

De son côté, Cartier (2) a plaidé pour les maîtres de cette principauté le bénéfice des circonstances atténuantes : « Enelos, dit-il, dans la Provence et touchant au Comtat d'Avignon, le petit pays d'Orange n'avait pas un territoire assez étendu pour que ses monnaies eussent un grand cours, si les populations voisines les eussent refusées. De là vient l'habitude qu'eurent, par nécessité, les princes d'Orange d'imiter successivement les monnaies qui circulaient autour d'eux, ... » quand ils n'étendaient pas plus loin le champ de leurs imitations.

(1) *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 384.

(2) *Revue numismatique*, 1839, p. 441.

La nécessité ! Voilà un bien méchant argument, et de pareils principes peuvent mener loin !...

J'ai eu occasion, moi-même (1), de signaler ces larcins de types si fréquents au moyen âge, et, si j'ai fait voir que les souverains laïques montraient peu de scrupule à imiter les monnaies des souverains ecclésiastiques, je n'ai eu garde d'oublier la réciprocité de ceux-ci vis-à-vis des premiers. Je répéterai pourtant ici — ce que je disais alors, — que la partie n'était pas égale, car les évêques avaient sur leurs adversaires l'avantage, dont ceux-ci ne pouvaient se servir à leur tour, d'abuser de leur puissance spirituelle et de mettre l'excommunication au service de leurs rapines seigneuriales (2). Il n'y avait, du reste, aucun parti pris de laïques contre ecclésiastiques, et réciproquement ; il suffisait d'être voisins. Je ne reviendrai donc pas aujourd'hui sur ces *mœurs* d'autrefois, et je me contenterai de vous offrir quatre nouveaux exemples de ces curieuses imitations.

I.

PRINCES D'ORANGE.

Anonymes.

✠ · $\overline{\text{AVR}}\overline{\text{A}}$.. *Cœnsis* ; Rosace à six pétales.

(1) *Une monnaie inédite des archevêques d'Arles.* (Voir le n° VII de la présente notice.)

(2) Voir, à ce sujet, l'article de M. Edgard Bouteric (*Revue numismatique*, 1868, p. 381.)

Rev. (*Un petit cornet.*) $\overline{\text{XV}}\overline{\text{R}}\overline{\text{X}}\overline{\text{C}}$.. *Ensis*; Croix formée par quatre pétales.

Billon. Poids : Gr 0.600.

(Planche, n° 1.)

Ma collection.

Poey d'Avant ⁽¹⁾, se rangeant à l'avis de Cartier ⁽²⁾ et de Du Chalais ⁽³⁾, semble révoquer en doute l'existence de cette pièce, et il ajoute plus loin ⁽⁴⁾ : « L'extrême ressemblance du type, de la fabrique, et même de portion des légendes de ce denier (celui des Évêques de Gap frappé à ce type) avec celui que Duby a attribué aux Princes d'Orange, fait craindre que mon devancier n'ait été abusé par une légende peu lisible ou par un dessin infidèle.

(1) *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 389.

(2) *Revue numismatique*, 1839, p. 409. Cartier regarde l'attribution de cette pièce à la Principauté d'Orange comme très-douteuse

(3) *Revue numismatique*, 1844, p. 48 et 49. Du Chalais dit qu'il craindrait d'aller trop loin en affirmant que cette pièce n'a jamais existé... « Si l'on se rappelle, ajoute-t-il, la propension qu'avaient les princes d'Orange à calquer les espèces qui circulaient sur les terres de leur voisinage, on n'hésitera plus à croire, je pense, qu'ils ont aussi bien pu imiter les espèces gapançaises que les deniers de Lyon et de Clermont... .. Je crois donc, dit-il en terminant, qu'il serait prudent de croire à l'existence réelle de cette pièce, jusqu'à démonstration contraire. »

J'ajouterai que M. A. de Longpérier avait aussi pressenti cette monnaie, quelques années avant Du Chalais, lorsqu'il disait (*Revue numismatique*, 1837, p. 369), au sujet de l'assertion de Duby, que la conformité de type de cette pièce avec celle des Évêques de Gap ne serait pas une raison suffisante pour en faire une monnaie de Gap... et qu'il faut savoir attendre la découverte d'un exemplaire assez entier, pour que « l'on y puisse lire un nom de ville, qui, ajoute-t-il, je l' presume, devra appartenir au Dauphiné. »

(4) *Monnaies féodales de France*, t. III, p. 23 et 24.

C'est encore une de ces questions que le temps seul pourra résoudre. »

Le temps a marché, mon cher confrère, et, malgré la réserve de Poey d'Avant, — assez justifiée, du reste, par la mauvaise gravure que Tobiésen Duby nous a léguée de cette monnaie, vous reconnaitrez que ce dernier auteur en avait pourtant *soupçonné* (1) l'existence, et je suis on ne peut plus satisfait de l'avoir retrouvée en réalité et de pouvoir vous offrir l'exacte reproduction d'un denier dont les écrits cités plus haut furent les précurseurs.

Mon exemplaire provient d'une trouvaille faite, il y a déjà quelques années, sur les bords du lac de Paladru (Isère), en compagnie de beaucoup d'autres monnaies du Dauphiné, de la Savoie, de la Provence, d'Avignon, etc.

C'est, vous le voyez, une *imitation* parfaite des deniers frappés par les Évêques du Puy (2), de Saint-Paul-trois-Châteaux (3) et de Gap (4). Elle devait donc, *de droit*, venir augmenter le contingent déjà si respectable des Princes d'Orange. Mais, qui a produit le prototype ? Qui n'a fait que l'imiter ? Question difficile à résoudre. Que celui qui est sans reproche jette la première pierre au coupable, et ne cherchons pas trop noise à ces bons seigneurs ecclésiastiques ou laïques, qui ont tant péché sur ce chapitre-là et à qui il sera certainement beaucoup pardonné. *La nécessité*, vous savez !...

(1) *Monnoies des prélats et barons de France*, t. I, p. 102.

(2) *Monnaies féodales de France*, t. I, p. 310, pl. XLIX.

(3) — — t. III, p. 4, pl. CII.

(4) — — t. III, p. 23 et 24, pl. CIV.

II.

RAIMOND III (1555-1540) OU RAIMOND IV (1540-1595).

✠ · PRINCEPS · ; Heaume surmonté d'un cornet.

Rev. ✠ : TVR̄T̄ — SIC̄Ēnsis · ; Croix pattée, cantonnée d'un R² au 1^{er} et dont le pied coupe la légende.

Billon noir. Poids : Gr. 0.650. (Planche, n° 2.)

Ma collection.

Le heaume n'est pas un type nouveau sous Raimond III ou Raimond IV; on en voit un exemple dans les *Monnaies féodales de France* (1), et la jolie petite pièce que je viens de décrire me paraît devoir être considérée comme une division de cette remarquable monnaie.

III.

✠ × R̄amv̄ndvs × De × B̄AV̄T̄IO PR̄inceps TVR̄a-
sic̄ensis × ; Croix feuillue.

Rev. ✠ × TV̄Ē × Sancta × M̄T̄ḠD̄TL̄ĒNT̄ × ;
Buste couronné de sainte Madeleine, de face, ou plutôt un peu de trois quarts.

Argent. Poids : Gr. 1.100. (Planche, n° 3.)

Ma collection.

Le type de la pièce précédente peut, à la rigueur, être considéré comme original; mais il n'en est plus de même pour ce beau denier. Notre n° 1 a été emprunté au monnayage des Évêques de Saint-Paul-trois-Châteaux, de Gap

(1) *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 395, n° 4533, pl. XCVIII, n° 8.

ou du Puy; nous sommes ici en présence d'une imitation flagrante de la monnaie des Évêques de Die. Si la légende ALATELINA, qu'on lit sur un denier au même type, a pu être interprétée *Alataïs* par de Bose et *Adélaïde* par Tobiésen Duby; si Cartier ⁽¹⁾, de son côté, ne voit dans ce mot ALATELINA ou VATERINA que le nom d'une princesse, ou plutôt celui d'une principauté et même d'une monnaie; si Poey d'Avant, — adoptant l'opinion de Du Chalais ⁽²⁾ pour qui cette dernière légende doit se lire S. CATERINA, et qui ne considère ALATELINA que comme une corruption de ce dernier nom, — affirme ⁽³⁾ lire cette légende de la même façon sur l'exemplaire du Cabinet de Marseille, dont, suivant lui, les deux premiers caractères sont assez douteux, il n'en est plus de même sur la magnifique pièce dont l'image paraît ici pour la première fois. C'est bien le même type; mais la légende porte en toutes lettres : $\overline{\text{RV}}\overline{\text{E}} \cdot \text{S} \cdot \overline{\text{M}}\overline{\text{A}}\overline{\text{G}}\overline{\text{D}}\overline{\text{O}}\overline{\text{L}}\overline{\text{E}}\overline{\text{R}}\overline{\text{A}}$. C'est donc une nouvelle pièce, et, je ne sais si je me trompe, il me semble qu'elle pourrait bien donner la clef des légendes si disputées d'ALATELINA et de S. CATERINA. Je laisse VATERINA, car vous êtes mieux placé que personne pour affirmer que ce mot n'a jamais existé sur la monnaie qui fait partie de vos belles collections. Ne pourrait-on, en effet, supposer que les princes d'Orange, après avoir inscrit le nom de S. CATERINA sur une de leurs imitations, auront tenté

⁽¹⁾ *Revue numismatique*, 4839, p. 410.

⁽²⁾ — — 4844, p. 62.

⁽³⁾ *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 396 à 398, nos 4536 et 4537, pl. XCVIII, nos 11 et 12.

un essai de contrefaçon de la monnaie des Évêques de Die avec cette autre légende ALATELINA, — deux noms peut-être dont ils avaient trouvé le prétexte dans leur famille ou dans leurs alliances, — et que, sentant la disparate trop grande entre ces deux noms et la légende de la monnaie épiscopale $\text{AVE} \cdot \text{GRA} \cdot \text{PLENTA}$, mécontents de leur essai et s'ingéniant à le rendre plus parfait, ils remplacèrent ce mot ALATELINA, qui n'offrait que la lettre initiale et les deux derniers caractères de la légende $\text{AVE} \cdot \text{GRA} \cdot \text{PLENTA}$, et celui de CATERINA qui l'imitait encore moins, par les mots $\text{AVE} \cdot \text{S} \cdot \text{MAGDLENTA}$, qui se décalquaient infiniment mieux sur ladite légende.

Ne cherchons donc pas, dans ces singulières monnaies, des noms de princesses, de principautés, de patronnes de quelque église ou de quelque fief, — tous imaginaires, ingénieux ou fictifs sans doute, — mais voyons-y simplement un trompe-l'œil destiné à faciliter une spéculation fiscale.

« Qui sait pourtant, m'avez-vous objecté, si cette monnaie ne se rattache pas à quelque fait qui nous est inconnu? En 1540, Raimond IV hérita de la principauté d'Orange par la mort de son frère. A cette époque, le culte de sainte Madeleine devait s'être enraciné dans l'esprit des populations. En 1280, c'est-à-dire soixante ans auparavant, Charles, prince de Salerne, celui qui fut plus tard Charles II, roi de Naples et comte de Provence, découvrit le prétendu corps de sainte Madeleine, et cette trouvaille, qui par sa nature a fait un si grand bruit dans le monde, dut avoir alors un certain retentissement.

Beaucoup de hauts personnages témoignèrent de leur piété envers la nouvelle sainte, et, entre autres, votre dernier Dauphin de Viennois, Humbert II, qui assigna au couvent de Saint-Maximin, en 1553, une rente perpétuelle de dix florins d'or à prendre sur les revenus de sa terre d'Upays, au diocèse de Gap, rente qu'il doubla cinq ans après. »

Cet argument, suivant moi, n'est qu'une ingénieuse supposition à ajouter à celles de nos prédécesseurs, et je ne puis me décider à voir, dans ces mots $\text{AVC} \cdot \text{S} \cdot \text{MAGD} \cdot \text{ALE} \cdot \text{N} \cdot \text{A}$, autre chose que la forme définitive d'une légende destinée à imiter celle des Évêques de Die.

IV.

GUILLAUME-HENRI (1650-1702).

$\text{GVIL} \cdot \text{Helmvs} \cdot \text{HeNRicvs} \cdot \text{Dei} \cdot \text{Gratia} \cdot \text{PRIN} \cdot \text{ceps} \cdot \text{AVR} \cdot \text{asicensis}$; Buste cuirassé et paludamenté, à droite, avec de longs cheveux.

Rev. * DENIER TOVRNOIS * 1665; Dans le champ, deux cornets; au-dessous, la lettre A.

Cuivre. Poids : Gr. 1.550.

(Planche, n° 4.)

Ma collection.

Décidément ces braves princes d'Orange étaient prédestinés à devenir un jour les souverains des Provinces-Unies, de ce pays de la contrefaçon. Leur histoire fourmille de traits de ce genre pendant le moyen âge, et l'on voit qu'ils ne peuvent abandonner leurs vieilles habitudes et qu'ils entendent mourir dans l'impénitence finale.

Ce denier-tournois est l'*alter ego* des tournois de France frappés à Paris, sauf que les deux fleurs de lis sont remplacées par deux cornets. Dessous, la lettre A, en apparence différent monétaire de la capitale de la France, en réalité lettre initiale d'*Arausio* ou *Aurasica*, car Poey d'Avant nous apprend que les monnaies d'Orange furent toujours frappées dans cette ville.

Pour être juste, il faut dire que cette imitation de la petite monnaie française ne fut pas la seule, et qu'elle fut encore copiée par bien d'autres grands feudataires de la couronne.

Cette pièce, mon cher confrère, est le fond de mon sac en ce qui concerne les princes d'Orange. Je profite néanmoins de l'occasion pour décrire quelques pièces qui intéressent encore l'histoire monétaire de la France méridionale.

V.

AVIGNON.

LÉON X (1515-1521).

✠ · LEO · PET · PET · DECIMOVS · ; Deux clefs adossées et séparées par un anneau.

Rev. ✠ · SANCTUS · PETRVS · ; Croix pattée, cantonnée d'un anneau au 1^{er} et de deux clefs en sautoir au 4^e.

Billon. Poids : Gr. 0.550.

(Planche, n° 5.)

Ma collection.

C'est une variété du n° 4285 de Poey-d'Avant, pièce qu'il s'est contenté de décrire et dont, j'ignore pour quels

motifs, il s'est abstenu de donner la gravure. Cet auteur⁽¹⁾ indique le revers de cette monnaie avec l'annelet au 4^e et les deux clefs en sautoir au 1^{er}. On voit que c'est le contraire de la pièce ci-dessus.

VI.

ÉVÊQUES DE MENDE (XIII^e ou XIV^e siècle).

S : PRIVATVS; Euste mitré, de face, descendant dans la légende.

Rev. ✠ MIMTS CIVITVS; Croix pattée, anglée d'annelets liés par un long pédoncule.

Billon Poids : Gr. 0.450. (Planche, n^o 6.)
Cabinet de Grenoble.

Poey d'Avant a décrit quatre variétés de ces rares monnaies⁽²⁾, parmi lesquelles se trouve l'obole déjà publiée par Tobiésen Duby, mais avec un dessin tellement peu scrupuleux, que je saisis l'occasion d'en reproduire de nouveau l'image d'après l'exemplaire que j'ai sous les yeux et qui me paraît être semblable à celui de l'auteur des *Monnoirs des prélats et barons de France*. Cet exemplaire a été acquis par la ville de Grenoble, en 1846, et provient d'une trouvaille faite non loin des bords du lac de Paladru, peu de temps avant, je crois.

(1) *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 363.

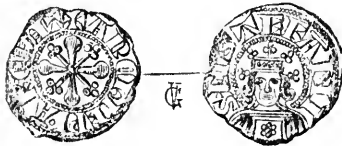
(2) — — — t. II, p. 304, n^o 3872, pl. LXXXVI,
n^o 47.

VII.

ARCHEVÊQUES D'ARLES.

Anonymes.

Je profite, mon cher confrère, de la libérale hospitalité de la Revue dont M. Renier Chalon est le si bienveillant directeur, pour vous adresser une nouvelle édition de la monnaie des Archevêques d'Arles que je publiai, dans le temps, sous vos auspices et dont je ne saurais trop reproduire l'image, maintenant surtout qu'il faut savoir s'incliner devant le fait accompli de sa perte, qui paraît malheureusement définitive. La publicité de la *Revue belge de numismatique* n'est-elle pas un moyen assuré, pour ma pauvre petite pièce, d'arriver à la connaissance de tous ceux qu'intéresse notre numismatique féodale, en attendant qu'elle se retrouve,.... comme j'ai retrouvé celle publiée par Tobiésen Duby, — ainsi que vous l'avez vu au deuxième paragraphe de cette notice, — et que ses successeurs tenaient en suspicion.



✠ *ARCHEPiscopus ARELITensis*; Croix à bras arrondis, cantonnée de quatre trèfles ou groupes de trois annelets, attachés dans les angles par de longs pédoncules.

SanCTI · (par un C carré et un T formant monogramme) *STEFANI*; Buste de face, engagé par le bas dans le grènetis et coupant la légende; la tête, couverte d'une couronne dégénérée ou plutôt d'un bandeau surmonté de trois trèfles semblables à ceux du droit, est garnie de grands cheveux qui pendent en boucles le long des joues et accostée de deux autres trèfles pareils aux premiers; le buste est revêtu de la dalmatique diaconale.

Billon. Poids : Gr. 0.700.

Vous comprenez que ce n'est pas le lieu de revenir ici sur les raisons qui m'ont fait considérer ce denier comme la pièce de transition entre les monnaies anonymes des Archevêques d'Arles portant le nom de saint Étienne et celles qui sont frappées en l'honneur de saint Trophime, et de lui assigner pour date l'époque écoulée de 1100 à 1152, et même un peu plus tard. Je veux donc me contenter, pour ceux de mes lecteurs qui désireraient connaître ces motifs, de les renvoyer à l'article que j'ai publié dans la *Revue de Provence et de Marseille* (mars 1868), et au *Dauphiné* (février 1874) qui l'a reproduit.

J'ajouterai néanmoins quelques observations nouvelles à celles que cette pièce m'a déjà suggérées relativement au type du revers que les Archevêques d'Arles avaient emprunté aux Évêques de Clermont : c'est que ceux-ci me paraissent ne pas en avoir été non plus les inventeurs, et que, par une évolution assez difficile à préciser en l'état, je suis tenté d'en faire remonter bien plus haut la première émission. Peut-être, en effet, faudrait-il en aller chercher le prototype dans ces bractéates si nombreuses qui, sui-

vant M. A. de Barthélemy ⁽¹⁾, firent leur apparition vers le commencement du XII^e siècle ou à la fin du XI^e ? J'ai depuis longtemps signalé cette étude, et je m'y suis livré moi-même avec ardeur. Je ne saurais donc mieux faire que de rappeler ici ce que disait naguère un des collaborateurs de la Revue ⁽²⁾ :

« Un autre genre de monographie, indiqué par Lelewel, s'offre à l'attention des numismatistes : c'est celui qui consiste à étudier comparativement les divers types, quelle que soit leur origine, à suivre leur filiation, leurs transformations successives, à rechercher les circonstances qui ont motivé ou modifié leur émission, à préciser les limites dans lesquelles ils ont été renfermés. »

Dans sa description de la trouvaille de Bjergsted ⁽³⁾, M. C.-F. Herbst a décrit, et reproduit dans une planche parfaitement gravée, trente-cinq bractéates, dont deux — les n^{os} 5 et 55, le n^o 5 surtout, — offrent le type de la croix presque conforme à celui du revers de notre pièce. Or ces deux monnaies paraissent appartenir au XI^e ou au XII^e siècle, et, selon Poey-d'Avant, les deniers de Clermont offrant le même type ne sont évidemment que du XIII^e siècle. J'en trouve même beaucoup d'autres, sur la planche insérée à la suite de la notice de M. Herbst, qui me donnent à supposer que nos types du moyen âge pourraient

⁽¹⁾ *Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne*, p. 387.

⁽²⁾ *Revue de numismatique belge, 1872 : Généralités sur les imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes*, par J. Chautard.

⁽³⁾ *Beskrivelse af Bjergsted Fundet* ; Copenhague, Thiele, 1867.

bien, pour la plupart, avoir été empruntés à la numismatique du Nord.

Que conclure de ces divers rapprochements, si ce n'est qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que, si les prélats de la France ont copié les monnaies de ceux du Danemark, on est peut-être également en droit de supposer que l'origine des types offerts par le monnayage de ces derniers remonte encore plus haut qu'on ne le pense, et que, par une suite de transformations inspirées par les idées mythologiques scandinaves, l'art religieux de la Norvège devenue catholique a pu avoir sa part d'influence dans l'ornementation de ces pièces.

VIII.

GUILLAUME DE LA GARDE (1560-1574).

Enfin, et pour terminer, voici une rarissime pièce que j'ai eu la bonne fortune de découvrir pendant un récent voyage en Suède.

Willielmus : $\overline{\text{K}}$ — *Relatensis EPiscopVS*; Fleur de lis florencée.

Rev. · ✠ · *Sanctvs ICHT* — *NNES · Baptista* · (Un petit gland de vêtement ou de coiffure pour différent); Saint Jean-Baptiste debout de face.

Or. Poids : Gr. 0.853.

Planche, n° 7.

Cabinet royal des médailles à Stockholm.

Le nombre est grand des souverains laïques ou ecclésiastiques qui ont fait frapper des florins. Parmi les monnaies féodales de la France seule, on en connaît des

Dauphins de Viennois et des Dauphins de France, des Ducs de Bourgogne, des Ducs d'Aquitaine, des Vicomtes de Béarn, des Comtes de Provence, du Comtat-Venaissin, des Princes d'Orange, des Évêques de Saint-Paul-trois-Châteaux, des Seigneurs de Montélimar et des Archevêques d'Arles. De ces derniers, on possède, avec plusieurs variétés de différents, les florins de Guillaume de la Garde; mais ce que l'on ne savait pas encore, c'est qu'il eût été frappé des *quarts* de florin, et probablement aussi des *demi-florins* du même prélat. Pour ma part, je n'en avais jamais vus, ni en dessin, ni en réalité. Quelle n'a donc pas été ma surprise en découvrant le *quart* de florin qui fait l'objet de cette note !

Je me suis empressé, mon cher confrère, de vous faire part de ma trouvaille, et, sur votre conseil, — puisque cette monnaie était aussi nouvelle pour vous que pour moi, — j'ai fait appel aux connaissances spéciales de M. Chautard, doyen de la Faculté des sciences de Nancy. Mon recours n'a pas été vain. Notre savant confrère de la Société belge de numismatique a bien voulu m'adresser sans retard les lignes suivantes que je lui demande la permission de reproduire, persuadé qu'elles ne peuvent qu'être agréables aux lecteurs de la *Revue*.

« ... Les subdivisions du florin, m'écrit mon honorable correspondant, ont dû être très-nombreuses, à en juger par les octrois, chartes, concessions relatives à ce genre de monnayage. Malheureusement les échantillons qui nous en restent sont fort rares. Votre pièce constitue donc une découverte capitale, fort intéressante au point de vue de l'histoire.

« Je ne connais de divisions de florins qu'à Cologne et en Aragon, province où ces monnaies ont eu un très-grand cours.

« 1° Lelewell attribuait à Guillaume d'Auxerre, archevêque de Cambrai (1536-1542), un quart de florin qui a été restitué par M. Serrure à Guillaume de Genep (1), archevêque de Cologne (1549-1565) (2).

« 2° Nous retrouvons des demis et des quarts de florins en Aragon, frappés par Pierre IV le Cérémonieux (1556-1587), puis par Jean 1^{er} (1587-1596) (3)....

« Je ne connais aucun titre de monnayage relatif à Guillaume de la Garde, et j'ignore s'il a dû frapper des fractions de florins. Vous restez donc avec la priméur de votre découverte, sur laquelle je serai heureux d'avoir de nouveaux renseignements aussitôt que votre publication aura paru. »

En l'absence donc de documents à l'appui de l'émission de cette subdivision du florin, je me contenterai de faire remarquer les particularités qui, en dehors de la dimension et du poids, recommandent cette pièce à l'attention des numismates.

1° *VILLIelms*, au lieu de *GVILLIelms* que l'on voit sur le florin; ce qui me paraît fort étrange, mais singularité que je crois justifiée par la nécessité où était

(1) Et non *Génes*, ainsi que le porte le *Nouveau Manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne*, p. 299.

(2) *Rev. num. belge*, 2^e série, t. I, p. 106.

(3) *Description des monnaies d'Espagne*, par Aloïs Hess, t. II, pp. 20 et 22, pl. LXXII.

le graveur de gagner de la place, vu le peu d'étendue du compas de cette petite pièce.

2° **TR**EPVS. J'avoue que ces cinq lettres, rapprochées des initiales du nom de Guillaume qui les précèdent, m'ont fait hésiter un instant et chercher ailleurs qu'à Arles la véritable place de cette monnaie; mais il m'a fallu revenir à Guillaume de la Garde, ne trouvant, autre part, à qui attribuer cette curieuse pièce. Ce tronçon de légende, en effet, peut être lu de trois manières différentes : premièrement, **TR**chi **EP**iscopVS; ensuite, **TR**elatensis **TR**chi **EP**iscopVS, mais en consentant toutefois à considérer les lettres **TR** comme représentant en même temps le titre du souverain ecclésiastique, **TR**chiepiscopus, et le nom de son siège, **TR**elatensis; enfin **TR**elatensis **EP**iscopVS. La première interprétation est inadmissible : le souverain temporel n'aurait certainement pas consenti à se parer, sur sa monnaie, du titre *seul* de sa dignité religieuse et paraître délaissier le nom du siège qui était pour lui la cause de l'exercice de ses droits régaliens. La seconde me paraît plus que singulière, et je doute que l'on puisse citer un autre exemple d'une pareille contraction. J'aime mieux me ranger à la troisième manière, car cette leçon ne serait point une nouveauté dans la numismatique des Archevêques d'Arles. Je trouve, en effet, parmi les pièces anonymes de ces prélats, sous le n° 4090 des *Monnaies féodales de France* (1), une obole dont je dois reproduire ici la légende.

EPISCOPVS ; Crosse.

(1) POEY D'AVANT, t. II, p. 339.

Rev. $\overline{\text{TR}}$ — $\overline{\text{RFL}}$ — L — $\overline{\text{TR}}$; Croix coupant la légende.

Mais, sans aller chercher à cette étrange leçon des motifs pleins de profondeur, pourquoi ne pas supposer, ainsi que je le disais tout à l'heure à propos de la forme du nom $\overline{\text{WILLI}}$, que le graveur, restreint dans l'espace qui lui était laissé, s'est retranché simplement derrière l'exemple que je viens de citer, ou, s'il n'a pas mis en avant ce motif *savant*, a pu croire que le titre d'*episcopus* était suffisant, $\overline{\text{TR}}$ étant là surtout comme une sorte de trompe-l'œil ?

3° Enfin, je signalerai encore le différent, que je crois être un gland de vêtement ou de chapeau, marque monétaire nouvelle pour la numismatique des Archevêques d'Arles.

Je ne terminerai pas ce que je viens de dire sur cette précieuse monnaie, sans adresser ici mes plus vifs remerciements à M. Hildebrand père, directeur du Cabinet royal des Médailles et du Musée des Antiquités de Stockholm, et à M. Hans Hildebrand, son digne fils, qui ont mis si courtoisement à ma disposition les richesses confiées à leurs soins et qui m'ont donné toutes les facilités désirables pour mener mes recherches à bonne fin.

Agréez, mon cher confrère, etc.

G. VALLIER,

Associé étranger de la Société royale de numismatique
de Belgique.

Grenoble, octobre 1874.

